



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 juin 2003

Diffusion restreinte
CDL-EL-PV (2003) 5
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

5^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 12 juin 2003)

RAPPORT DE REUNION

1. Guide pour l'évaluation des élections

M. Casagrande présente la version révisée du guide pour l'évaluation des élections, qui tient compte des remarques des membres du Conseil (CDL-EL (2003) 1 rév.). Il propose en outre un certain nombre de modifications sur la base des remarques des observateurs du CPLRE lors des élections locales qui se sont déroulées en Moldova le 25 mai 2003.

Le Conseil des élections démocratiques adopte le guide pour l'évaluation des élections, avec en particulier les modifications proposées par M. Casagrande, et décide de le transmettre à la Commission de Venise.

M. Bruce signale que l'ODIHR est en train de préparer un nouveau manuel pour les observateurs, qui prendra en considération le guide pour l'évaluation des élections.

2. Document d'information des électeurs

M. Casagrande présente le document d'information des électeurs qui tient compte des remarques des membres du Conseil (CDL-EL (2003) 2).

Le texte est modifié sur quelques points. En particulier, il s'intitulera "Eléments pour les documents d'information des électeurs", et il sera précisé qu'il s'agit d'un cadre général qui sera adapté à la situation particulière de chaque Etat.

Le Conseil des élections démocratiques adopte les éléments pour les documents d'information des électeurs, et décide de les transmettre à la Commission de Venise.

3. Base de données

M. Garrone indique que les travaux de création d'une base de données électorale devraient commencer prochainement. Il présente le projet de thésaurus systématique de la base de données (CDL-EL (2003) 4), qui tient compte du thésaurus de la base "legislationline" gérée par l'ODIHR. Il est précisé que l'élaboration de la base de données, et en particulier la collecte de la législation, se feront en coordination avec l'ODIHR.

Le thésaurus systématique est approuvé avec quelques modifications (CDL-EL (2003) 4 rév.).

4. Vote électronique

M. Grabenwarter informe le Conseil sur la première réunion du Groupe de spécialistes sur les normes juridiques et opérationnelles relatives au vote électronique (EE-S-LOS) (Strasbourg, 10-11 avril 2003) (voir le doc. IP1 (2003) 24). MM. Grabenwarter et Micallef confirment leur participation à la prochaine réunion de ce Groupe (Strasbourg, 2-3 juillet 2003), ainsi qu'à la deuxième réunion du Groupe de spécialistes sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (IP1-S-EE) (Strasbourg, 18-19 septembre 2003). M. Clerfayt essaiera d'être présent.

5. Formation électorale

M. Casagrande informe le Conseil du séminaire qui s'est déroulé en Arménie les 5-8 mai 2003 (CDL-EL (2003) 3syn). Il regrette l'absence de coopération des autorités arméniennes. Le secrétariat indique que des séminaires en la matière sont prévus au mois de septembre en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Albanie (ce dernier devant concerner avant tout les juges).

6. Conclusions à tirer des rapports d'observation

- Géorgie

Le Conseil examine les commentaires sur le code électoral et l'administration des élections en Géorgie, préparés par M. Krennerich (expert, Allemagne) (CDL-EL (2003) 5). Ce texte tient compte de l'avis de la Commission sur le code électoral et des rapports d'observation de l'Assemblée parlementaire et du CPLRE (voir les documents CDL-AD (2002) 9, (AP) 8605, 8742, Résolution 1257 (2001), Recommandation 1533 (2001) de l'Assemblée parlementaire, CG/Bur (9) 17). C'est la première fois que le Conseil est saisi des suites à donner aux rapports de l'Assemblée parlementaire et du CPLRE.

Le Conseil souligne la qualité du travail de l'expert et approuve ses conclusions.

Le Conseil décide de transmettre les commentaires sur le code électoral et l'administration des élections en Géorgie (CDL-EL (2003) 5) aux autorités géorgiennes, à la Commission de Venise, à l'Assemblée parlementaire, au CPLRE, au Secrétaire général du Conseil de l'Europe et à l'ODIHR, dans la perspective de la préparation des prochaines élections parlementaires en Géorgie.

Le Conseil propose que des documents semblables, relatifs à l'Arménie et à la Moldova, soient préparés pour sa session d'octobre, sur la base des rapports d'observation relatifs aux élections présidentielles et parlementaires, respectivement aux élections locales, qui se sont déroulées au printemps 2003.

7. Activités futures

M. Lancelot indique qu'il préparera, en coopération avec M. Broquet, des réflexions générales sur les systèmes électoraux pour la prochaine réunion.

Le Conseil décide d'étudier la question des sanctions en cas de fraude électorale.

8. Divers

Les documents destinés au Conseil des élections démocratiques seront dorénavant envoyés systématiquement par courrier électronique et ne seront plus distribués en réunion. Le Conseil des élections démocratiques donne son accord à cette procédure.

9. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée provisoirement au jeudi 16 octobre 2003 de 9 h. à 12 h. 30.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commission de Venise

M. François Luchaire

M. Alain Lancelot

M. Christoph Grabenwarter

Secrétariat

M. Gianni Buquicchio

M. Thomas Markert

M. Pierre Garrone

Mlle Julia Raue

Assemblée parlementaire

M. Georges Clerfayt

M. Erik Jurgens

CPLRE

M. Ian Micallef

M. Owen Masters

M. Claude Casagrande

Secrétariat

M. Riccardo Priore

ODIHR

M. Andrew Bruce

ACEEEO

Ms Márta Dezsö